

Ilot Pasteur - Modification de la commission de sélection

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour sélectionner une équipe d'opérateurs, la Ville a décidé de constituer une Commission composée :

*** des élus :**

- le Maire,
- le Premier Adjoint,
- l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
- le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme,
- l'Adjoint délégué au Développement Economique,
- l'Adjoint délégué à la Circulation et au Transport ;

*** des représentants du groupe de pilotage commerce :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (M. COMBE),
- Chambre de Métiers (M. ROBERT),
- un représentant des Commerçants (M. DIETERLE) ;

*** du Préfet (M. le D.R.C.A.) ;**

*** du Directeur de la S.E.D.D.**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Robert CHRISTELLE en remplacement de M. BOICHON dans cette Commission.

«Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, j'ai bien vu que c'était une modification. Alors peut-être que ce détail nous avait échappé à la première présentation, mais je vois qu'il y a six élus de la Municipalité et d'ordinaire quand il y a cinq élus à faire siéger quelque part, il y en a toujours au moins un de l'opposition. Je voulais savoir si c'était un oubli et si c'était propre à ce type de...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout un oubli mais il s'agit là de membres du bureau municipal, adjoints et conseillers délégués, donc cette proportion ne peut pas être appliquée puisque vous n'êtes pas à la Municipalité.

Mme WEINMAN : Pas encore !

M. LE MAIRE : Ça viendra peut-être, je vous le souhaite. Je vois que vous êtes très optimiste, tant mieux pour vous».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2000.